

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
CODE DE L'ENVIRONNEMENT	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	AU 1. Procédés de fabrication	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-3-1- ProcédésFabrication (AU1)	1-12	«Notice de Présentation du projet »
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	AU 2. Capacités techniques et financières	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-3-2- CapacitésTechniquesFinancières (AU2)	1-16	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)	AU-3	Parc éolien du Chemin de Châlons Emplacement de l'installation	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-7-1- Carte25000 (AU3)	1	AU 3, 4, 5. Sont regroupées en un seul dossier
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)	AU-4	Plan éolienne 1/11 à 11/11	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-7-2- Plans2500 (AU4)	1-11	AU 3, 4, 5. Sont regroupées en un seul dossier
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	AU-5	Plan d'ensemble – n°1 à n°5	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-7-3- Plans1000 (AU5)	1-5	AU 3, 4, 5. Sont regroupées en un seul dossier

Classification: Internal Purpose

Etude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	AU 6. Etude d'Impact Environnemental	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-1-EIE (AU6 - AU8)	1-393	
		Annexe EIE : Volet Faune/Flore	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-6- Annexe10-VoletFauneFlore	1-346	
		Annexe EIE : Etude Acoustique	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-3- Annexe7-EIE-VoletAcoustique	1-60	
		/Annexe EIE Etude Paysagère/	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-4- Annexe8-EIE-VoletPaysager	1-76	
		Carnet de photomontage	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-5- Annexe9-EIE- CarnetPhotomontages	1-205	
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	AU7. Résumé non technique de l'Etude d'Impact Environnemental	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-2-RNT- EIE (AU7)	1-41	
Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	AU 6. Etude d'Impact Environnemental	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-4-6- Annexe10-VoletFauneFlore	268	L'évaluation des incidences Natura 2000 fait partie du volet Faune Flore de l'étude d'impact (AU6)

Classification: Internal Purpose

	Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	AU 9. Etude de dangers	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-5-1-EDD (AU9 - PJ3)	1-169	Le RNT de l'EDD est intégré dans l'AU9, et est nommé de la façon suivante : « Résumé Non Technique de l'Etude de Dangers AU 9.1 »
--	---------------------------------------	------	------------------------	--	-------	---

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'urbanisme	Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU- 10	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	1-4	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	AU-10.2	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	6-19	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
	Plan des façades et des toitures (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.3	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	20-22	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.4	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	23-24	Cette partie est incluse dans l'annexe du document

Classification: Internal Purpose

	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.5	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	25	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.6	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	26	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
	Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.7	AU 10.1. Projet Architectural	51-NORDEX- LeCheminDeChalons- 6-ProjetArchitectural (AU10)	27	Cette partie est incluse dans l'annexe du document

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Décret n° 2014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	X	X	X	X
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	X	X	X	X
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	X	X	X	X
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-5	PJ5. Avis des propriétaires	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-8-4-Avis-Remise-Etat-Prop (PJ5)	1-18	
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-6	PJ6. Avis des Maires	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-8-5-Avis-Remise-Etat-Mairie (PJ6)	1-4	
	Modalités des garanties financières (<i>R 512-5° du CE</i>)	PJ-10	AU 2. Capacités techniques et financières	51-NORDEX- LeCheminDeChalons-3-2-CapacitésTechniquesFinancières (AU2)	7	

Autres pièces présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)				
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	Accords Avis Consultatifs	51-NORDEX-LeCheminDeChalons-8-2-AvisArmée 51-NORDEX-LeCheminDeChalons-8-3-AvisDGAC	1-6 1-4	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	X	X	X	
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	Accords Avis Consultatifs	51-NORDEX-LeCheminDeChalons-8-3-AvisDGAC	1-4	
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	Accords Avis Consultatifs	51-NORDEX-LeCheminDeChalons-8-1-AvisMF	1-3	
Conventions de chemins pour les chemins d'exploitation, ruraux ou communaux surplombés par une éolienne.	Accords Avis Consultatifs	51-NORDEX-LeCheminDeChalons-8-6-Conventions-Chemins	1-21	